

**SÉANCE DU MARDI 30 Janvier 2024**

**Date de convocation : 22 Janvier 2024**

**Date de l'affichage en Mairie : 22 Janvier 2024**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs écrits : 2

Nombre de suffrages exprimés : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le trente Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-deux Janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Madame Lydie VEISSEIX, Maire.

**PRÉSENTS :**

Mesdames Lydie VEISSEIX, Marie FAGE, Séverine AGRAIN, Séverine MORIN-BURAI, Sylvie THEZIER, Béatrix VERILLAUD Mathilde CHABANEL

Messieurs, Damien POUGNARD, Jean-François PHILIBERT, Nicolas ROUX, Olivier RICHARD, Bruno NUTTENS, Jean-Pierre DOMINGUEZ, Yann HEIMBOURGER

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme Mathilde CHABANEL et M. Olivier RICHARD, M. Julien PIPPI

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Ouverture séance : 20h28

**DÉBUT DE SÉANCE :** Mme Béatrix VERILLAUD

Vote pour approbation du PV du conseil municipal du 19 Décembre 2023 **à l'unanimité des présents.**

**2023-12-01 – Droit de Prémption Urbain : parcelle ZB163**

Madame le Maire fait part de la Déclaration d'Intention d'aliéner transmise par Maître Marion VIVIER, notaire à Chabeuil (26120), de la parcelle cadastrée ZB163 de 1159 M<sup>2</sup> située au lieu-dit les Marais, comportant une surface utile de 122M<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents**

**DECIDE DE** ne pas user de son droit de prémption sur ces parcelles.

## **2024-01-02 – Demande de subvention de l'amicale des écoles**

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'amicale des écoles.

Dans le cadre des fêtes de Noël 2023, l'amicale des écoles a préparé les gâteaux pour les enfants. Des sablés ont été commandés à l'entreprise locale (Tendrement Gourmand) et qui ont été accompagnés de fruit de saison et de papillotes.

Le coût de revient par enfant est de 1.47€, cependant l'amicale des écoles prend à charge 0.07€ par gâteaux et sollicite la commune à hauteur de la différence.

La part communale serait donc de 1.50€ par enfant.

Considérant de la ligne budgétaire, Mme Le Maire propose le versement d'une subvention de 1.40€ par enfant à l'amicale des écoles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

**DECIDE** d'autoriser Mme Le Maire à verser la somme de 1.50€ par enfant à l'amicale des écoles

## **2024-01-03- Signature convention VRH la Poterne**

**Mme le maire présente à l'assemblée délibérante :**

La nouvelle convention entre Valence Romans Habitat et la commune de Charpey pour la gestion du bâtiment la Poterne.

Pour rappel dans le cadre de la mitoyenneté de gestion du bâtiment La Poterne entre Habitat Pays de Romans ayant eu la charge des logements d'habitation et la commune en charge des locaux de la bibliothèque, une convention a été signée entre les deux parties en avril 2016, pour la gestion des espaces communs et notamment concernant les différents travaux d'entretien de ces espaces.

Suite à la modification des statuts d'Habitat Pays de Romans, repris par Valence Romans Habitat (VRH) et afin de prendre en compte les nouvelles charges concernant l'entretien des parties communes, il convient de signer une nouvelle convention.

Mme Le Maire propose donc à l'assemblée délibérante de lui donner l'autorisation de signer ladite convention avec Valence Romans Habitat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,**

**DECIDE** de donner l'autorisation à Mme Le Maire de signer la convention avec Valence Romans Habitat.

#### **2024-01-04 Présentation du Programme Local de l'Habitation VRA**

Madame le Maire Présente le Programme Local de l'Habitation de Valence Romans Agglo, validé en conseil communautaire le 13 Décembre 2023.

A la suite de cette validation, appartient à chaque commune de se prononcer et porter un avis sur ledit programme.

Mme Le Maire propose à l'assemblée délibérante de rendre un avis favorable à ce programme.

**Après en avoir été informé et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,**

**DECIDE DE** rendre un avis FAVORABLE au Programme Local de l'Habitation de Valence Romans Agglo

#### **2023-01-05 – Attribution RPI 2024**

Madame le Maire rappelle que chaque commune gère désormais financièrement ses classes.

Le RPI accueille 247 élèves dont 175 sur l'école de Charpey au 1er janvier 2024 sur 10 classes.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité des présents**

**CONFIRME L'ATTRIBUTION** à l'école de Charpey pour l'année 2024 :

- Attribution de **55 €** par élève (soit 9 625 €) pour l'achat des fournitures scolaires et les sorties scolaires.

Exceptionnellement, le spectacle de la lune n'ayant pu se faire en janvier, un reliquat de 750 € sera inscrit au budget 2024.

#### **2023-12-06 – Droit de Préemption Urbain : parcelle ZL21**

Madame le Maire fait part de la Déclaration d'Intention d'aliéner transmise par Maître Johan MONTBARBON, notaire à Valence (26000), de la parcelle cadastrée ZL21 de 2269 M<sup>2</sup> située au 535 Route des Rattiers, comportant une surface utile de 82.08M<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents**

**DECIDE DE** ne pas user de son droit de préemption sur ces parcelles.

**Fin de séance à 21h08**

Le Maire,  
Lydie VEISSEIX

Le Secrétaire de séance,  
Marie FAGE